

PEYRIAC-MINERVOIS

#3 BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



« LE 11 NOVEMBRE CÉLÈBRE À LA FOIS L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918, LA COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE ET DE LA PAIX ET L'HOMMAGE À TOUS LES MORTS POUR LE FRANCE » (28 FÉVRIER 2012)



Le beau temps a accompagné le défilé : porte-drapeaux, élus et enfants en tête, le cortège depuis la mairie s'est dirigé vers le monument aux morts accompagné d'une belle délégation de sapeurs-pompiers, de ressortissants Anglais, d'enseignantes, de nombreux écoliers et bon nombre de nos concitoyens. Après les discours de la Présidente de la FNACA, des enfants de l'école et de Madame Le Maire, la traditionnelle gerbe a été déposée au pied du monument suivie par les bouquets des enfants. Dans un recueillement absolu, les noms des soldats des trois guerres, inscrits sur le monument et « Morts pour la France » ont été rappelés à l'assemblée. Notre élue, Denise Gils, a clôturé cette cérémonie en invitant la population à un vin d'honneur à la mairie.



La population est informée que le Conseiller Général Alain Giniès et sa suppléante Françoise Navarro-Estalle tiendront une permanence à la mairie de Peyriac-Minervois le vendredi 5 décembre 2014 de 15h40 à 17h. Vous pourrez les rencontrer individuellement et sans rendez-vous afin d'exposer vos préoccupations.

ÉDITO

Huit mois !
Huit mois que nous avons pris en main la gestion de la commune. C'est long et c'est court à la fois. Du travail a été accompli et



sans vouloir délivrer un satisfecit complaisant, je dois reconnaître que toute l'équipe municipale s'est montrée à la hauteur de mes attentes et je les en félicite chaleureusement.

Le personnel administratif et technique mérite aussi ma sincère reconnaissance pour son implication au sein d'un nouveau groupe dirigeant, forcément porteur de changements, qu'ils en soient remerciés.

En mars prochain un redécoupage cantonal va intervenir et Peyriac perdra son statut de chef-lieu de canton au profit de Rieux, village le plus peuplé, qui deviendra le canton du Haut-Minervois, suivant les directives nationales. Cette mutation ne sera pas sans conséquence sur le futur de notre village car nous perdrons également, entre autre, la dotation qui lui était rattachée partie non négligeable des finances de la commune.

Plus que jamais, dans un monde en perpétuelle évolution, nous devons nous adapter pour offrir aux habitants de Peyriac le service qu'ils sont en droit d'attendre de leurs élus.

2014 s'achève et je voudrais à cette occasion présenter à chacune et chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères pour la nouvelle année, qu'elle apporte joie et bonheur dans vos foyers et voit la réalisation de vos souhaits les plus chers.

Denise Gils
Maire

VIE MUNICIPALE

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Commission ÉCOLE

La salle de l'ALAE a été repeinte par du personnel mis à disposition gracieusement par le CIAS pendant les vacances de la Toussaint : seules les fournitures ont été à la charge de la municipalité. La pose de plaques phoniques est en prévision. Les deux petites poubelles demandées ont été fixées dans la cour. La classe du CP/CE1 a été équipée de rideaux occultants qui protègent du chaud et du froid. Des panneaux d'affichage aimantés ont été installés sur les murs de la classe de Mme Palpant. Un interphone a été installé afin de faciliter la communication avec l'extérieur côté route. Une étude est menée pour la construction d'un préau. (Devis en cours) Des cendriers ont été installés devant l'entrée de l'école et nous sommes très surpris que les mégots soient encore jetés au sol.

Commission SÉCURITÉ

La sécurisation aux abords de l'école est en cours. Deux radars pédagogiques seront installés avant la fin de l'année. Une étude sur la modification éventuelle de la chaussée avec feux va être abordée avec l'agence technique départementale du conseil général. Une étude est également en cours sur la conformité de la défense incendie sur l'ensemble de la commune, écarts compris.

Commission ENVIRONNEMENT

Les bancs repeints ont été fixés dans plusieurs endroits du village ainsi que des petites poubelles. Nous avons pensé aux fumeurs en installant des cendriers à des endroits bien précis comme le bureau de tabac, la mairie, l'école... Une de nos préoccupations majeure pour le bien de nos concitoyens étant les déjections des chiens, six distributeurs de sacs à Toutou ont été placés : entrée de la rue de la Ville, ancien Presbytère, place Rambaud, rue de l'Oratoire (à côté du container à verre), école et place Anatole France. Nous espérons vivement que les propriétaires de chiens feront bon usage de ces petits sachets. Les points fleuris ont à nouveau été replantés afin de passer l'hiver. Nous n'oublions pas de remercier les nombreux Peyriacois qui se sont portés volontaires pour l'entretien de ces points fleuris.



Nous avons replanté quelques pins parasol manquant le long de la promenade du Jeu du Mail.

Les études concernant la création d'un parc avec aire de repos et aire de jeu pour jeunes enfants sont lancées. Un dossier a été déposé afin d'obtenir des subventions.

Commission SOCIALE

Pour faciliter les services sociaux et sanitaires, en cas d'épisode

caniculaire ou de grand froid, nous avons établi un registre de personnes âgées et personnes handicapées vivant à leur domicile. À cette fin, les personnes de plus de 65 ans, ont reçu dans leur boîte aux lettres un formulaire à compléter et à retourner en mairie si elles souhaitent être répertoriées. Si besoin, vous pouvez vous procurer ce document au secrétariat de la mairie.

Commission COMMUNICATION

Nous rappelons notre boîte mail : compeyriac@laposte.net qui est ouverte à toutes les associations ainsi qu'à la population afin de nous faire parvenir vos idées, infos et suggestions.

IMPORTANT : Nous avons l'intention de créer un fichier municipal pour vous communiquer toutes les informations utiles (alertes météo, coupure Edf, eau, réunions publiques...) Pour cela vous pouvez faire parvenir au secrétariat vos adresses mails.

Prochain conseil municipal : 9 décembre 2014.

AGENDA de la municipalité

■ Jeudi 8 janvier à 18h30, Madame le Maire et son conseil municipal invitent toute la population à partager un moment de convivialité à l'occasion de l'échange des vœux pour la nouvelle année. Rendez-vous au foyer municipal.

■ Dimanche 1^{er} février à 15h, la Municipalité invite les seniors à fêter la Chandeleur au foyer municipal.

■ Jeudi 26 février 2015 à 18h30 au foyer municipal, réunion avec les responsables de l'Agglo. Thème : le projet de territoire. Il sera fait un état des lieux de l'agglo avec réflexions sur ses faiblesses et ses atouts afin d'envisager l'avenir.

*En cas d'urgence et en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie, veuillez nous contacter au 06 47 39 64 16 ou par mail urgencemairie.peyriac@orange.fr

DÉCORATION DE NOËL

Compte tenu de leurs vétustés, nous avons supprimé des décorations de Noël, ce qui nous a obligé à en déplacer certaines. Pour l'année prochaine une étude complète sera réalisée afin d'améliorer la décoration de notre village pour les fêtes de fin d'année.

VIVRE ENSEMBLE

On ne vit pas tout seul mais ensemble, et pour que ce « vivre ensemble » fonctionne, chacun se doit de respecter un minimum de règles et de devoirs. Mais ce n'est pas le cas.

Les formes d'incivilités que nous rencontrons le plus fréquemment sont :

- Les vols de plantes au Monument aux morts à la Toussaint.
- Les points fleuris pillés, le vol de pins parasol chemin du Jeu du Mail devant maison Aparicio, les dégradations régulières au foyer municipal...
- Les jets de déchet, mégots, canettes et détritiques en tous genres
- La divagation des chiens et leurs déjections.
- Le tapage nocturne.
- Le stationnement gênant.

Nous appelons nos concitoyens à faire preuve de civisme afin que chacun puisse vivre dans un cadre de vie agréable.

ÉCHOS DES ASSOCIATIONS

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Elle vous a proposé son calendrier qui a été élaboré par deux pompiers volontaires.

« Ce calendrier il n'y en a pas deux dans le département. Tous ces visages de

ces femmes et de ces hommes, ils sont du coin. Vous y reconnaîtrez qui un voisin, qui un ami. Vous y reconnaîtrez aussi les lieux qui vous entourent. Ils se sont amusés à mettre en scène le travail de toute une caserne durant toute une année. Avec les astreintes, les interventions : « courage et dévouement » et le liseré rouge sur le pantalon qui est là pour rappeler que c'est Napoléon en personne qui octroya la légion d'honneur au premier corps de Sapeur Pompier de Paris après l'incendie de l'ambassade d'Autriche en 1808. Si ça ce n'est pas des racines ! Votre don est la clé de voute de notre budget car sans lui, pas de Sainte Barbe (Patronne des pompiers) pas de repas de fin d'année, pas de cadeaux pour les enfants... Alors, à tous ceux que l'on a importuné, dérangé, enquiné, distrait, embêté, contrarié, troublé, agacé, décontenancé, ennuyé, incommodé, et bien sachez, messieurs dames que les 58 pompiers des corps de Peyriac-Rieux vous remercient et vous saluent !

A l'année prochaine ! »



ASSOCIATION DES DONNEURS DU SANG

– Lundi 15 décembre prochaine collecte au foyer municipal de Rieux Minervois de 15h à 19h30.
– Vendredi 17 avril 2015 même lieu, même heure.
Nous comptons sur vous tous, « merci d'avance pour votre participation. »



PETIT À PETIT

Nouvelles dates :

– « LAEP » (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) mardi 9 décembre ensuite l'accueil sera fermé pendant les vacances de Noël et reprendra le mardi 6 janvier 2015 toujours en alternance, les semaines paires à Peyriac au foyer municipal de 8h30 à 12h30.
– « PARLONS-EN » café des parents jeudi 29 janvier de 20h à 22h à la Maison des Associations pour échanger sur le thème de « l'alimentation et les conflits qui peuvent en découler ». Co-animé avec une diététicienne nutritionniste.

ÉCOLE

Comme chaque année nous organisons une vente de sapins de Noël. L'argent récolté grâce à cette vente servira à financer les projets : spectacles, sorties...

Attention, passer vos commandes avant le 11 décembre pour la livraison du 12 décembre.



Producteurs de CASTANVIEL, variété NORMAN. Tarif : 1m - 16€. Pour les autres tailles rupture de stocks au moment où nous imprimons le bulletin. Réservation à l'école, règlement à la commande. Merci de votre participation.

Les enfants de l'école organisent leur Marché de Noël le vendredi 19 décembre à 15h30 à l'école. Vente d'objets fabriqués par les enfants eux-mêmes ainsi que des gâteaux et boissons. Toute la population est invitée, VENEZ NOMBREUX.

CLUB DE PÉTANQUE

– Lundi 6 avril, omelette pascalle
– Du 5 juin au 28 août concours de pétanque tous les vendredis. Inscriptions : 20h30 lancer du bouchon 21 h.
– Samedi 22 août concours gratuit pour les membres du club à 15h suivi d'un repas de fin de saison à 19h30 ouvert à toute la population.
– Dimanche 2 août challenge Pellissier à 15h en doublettes.
– Lundi 3 août à 15h concours tête à tête.

CLUB DU 3^e AGE

– Jeudi 22 janvier, 19 février, 26 mars et 16 avril 2015 Loto-goûter
– Samedi 24 janvier, Assemblée générale à 14h
– Samedi 25 avril, à 12h30 Grand Repas

AMICALE LAÏQUE

Notre programme a été distribué dans vos boîtes aux lettres. Vous pouvez également vous le procurer en mairie. Nous vous proposons une nouveauté cette année : un après-midi récréatif pour les enfants le samedi 18 avril 2015 ainsi que deux nouvelles sections :
– Une maille à l'endroit, une maille à l'envers, « café tricot » contact Gabrielle Dhomps au 06 45 79 18 74.
– Danses folkloriques, contact Evelyne Eslava au 06 78 43 24 78.

Agenda :

– Samedi 6 décembre, au profit du TELETHON, randonnées à partir de 9h30, chorale 15h suivi de saynètes par la tripe du veau.
– Vendredi 23 janvier, concert « Jean-Paul Joguin chante Ferrat ».
– Samedi 28 Février, repas-concert et bal avec « Éclats »
– Samedi 7 mars, rencontre des chorales au profit de l'ADOT11
– Vendredi 27 mars, conférence sur la maladie d'Alzheimer
– Samedi 18 avril, ateliers pour enfants, initiation au cirque
– Dimanche 21 juin, fête de la musique
– Vendredi 26 juin, soirée théâtre avec la Tripe du Veau

VILATGES AL PAÍS

Lundi 8 décembre à partir de 18h, au foyer municipal, sera présenté le nouveau livre consacré au canton de Peyriac-Minervois en présence des auteurs, Philippe Marcy et Myriam Joliveau, et du président de l'association « Vilatges al país », René Martinolle, coordinatrice de l'opération. Un apéritif clôturera cette présentation qui ne manquera pas d'intérêt.



COMMÉMORATION

Mercredi 12 novembre, à l'initiative de la Commission Sécurité, la population a été invitée à la commémoration des inondations de 1999 avec la pose de deux plaques indiquant le repère de la crue, au monument aux morts et à la passerelle côté place de La Libération. Madame le Maire accompagnée par des membres du conseil a relaté les tragiques intempéries qui ont ravagé une partie de notre village. Elle a confirmé aux villageois présents que le Plan de Prévention des Risques Inondations avait été étudié et mis à jour par la commission Sécurité et en précisant bien que le risque zéro n'existe pas. M. Christian Magro, président du SIAHBAD a pris la parole pour un résumé sur le SIAHBAD et le SMARR et a répondu à quelques questions du public. Mme Annie Jean, présidente d'Histoires d'Eaux, a rappelé les inondations de 1999 ainsi que celles de 2005 et 2011.

NOUVEAU CANTON

Le nouveau canton se composera de 23 communes, les 17 actuelles : Aigues-Vives, Azille, Cabrespine, Castans, Caunes-Minervois, Citou, La Redorte, Laure-Minervois, Lespinassière, Pépieux, Peyriac-Minervois, Puichéric, Rieux-Minervois, Rustiques, Saint-Frichoux, Trausse et Villeneuve-Minervois, auxquelles s'ajouteront : Bagnoles, Limousis, Sallèles-Cabardés, Trassanel, Villarzel-Cabardés et Villegly pour 15 164 habitants.

PLU et PPRI

Avant tout projet de constructions ou d'aménagements vous devez consulter les documents suivants au secrétariat de la Mairie :

- Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) ainsi qu'une carte graphique signalant les différentes zones et son règlement spécifique.
- Le PPRI (Plan Prévention des Risques Inondations) ainsi qu'un plan de zonage pour déterminer les différentes zones (RI1, RI2, RI3 et RI4) en fonction des aléas et son règlement qui précise les interdictions et utilisations propres à chaque zone. Donc il en résulte que les terrains qui sont situés en zone inondables, peuvent être construits en fonction du règlement.

RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2014

À la réunion du 10 octobre 2014 sur les nuisances canines et sonores dans le village et la forte demande de la population, la

gendarmerie, qui participait à la réunion, a éclairé l'assemblée sur les actions à entreprendre pour essayer de faire cesser ces désagréments. Nous espérons que les dialogues et courriers suffiront à régler ces problèmes et que ces querelles de voisinage n'iront pas jusqu'aux recours judiciaires.

INFORMATION DE LA MSA

En janvier, vous élirez votre représentant sur votre canton. Vous pouvez voter, jusqu'au 27 janvier, par correspondance ou par internet. Vous recevrez les documents nécessaires début janvier.

CIMETIÈRE

Le stationnement étant très difficile et dangereux, une démarche pour créer un parking est engagée.

Dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des concessions du cimetière, le conseil municipal a décidé d'engager la procédure de récupération des concessions en état d'abandon. Cette procédure est très longue (3 ans minimum) ; elle débute par un constat d'abandon de la concession et la mise en place d'un écriteau signalant la procédure et invitant toute personne intéressée à se manifester à la Mairie. Au bout de 3 ans, si personne ne s'est manifesté et si la concession est toujours en état d'abandon, la procédure continue et la commune récupère la concession.

Quelques jours avant la Toussaint 2014, il a été procédé au procès-verbal de constatation d'abandon pour 15 concessions et les plaques ont été mises en place. Les critères qui ont été retenus pour marquer ces 15 concessions sont les suivants :

- Propriétaire inconnu
- Aucun descendant connu
- Absence de plaque
- Risque de ruine
- État flagrant d'abandon (stèle détruite, croix cassée, etc...)

À ce jour, trois personnes se sont déjà manifestées auprès de la Mairie et les plaques ont été retirées de leur concession. D'autres personnes ont cru bon de détruire ou d'enlever les plaques sans en avertir la Mairie et d'autres ont fleuri les tombes pour la Toussaint sans pour autant se manifester. Cette procédure légale n'engendre aucune sanction ou autre désagrément pour les personnes qui se font connaître ; il leur sera seulement demandé d'entretenir leur concession. Elle s'inscrit dans une dé-

marche de prévision de l'occupation de l'espace du cimetière. Il est donc demandé à tout individu de se faire connaître impérativement auprès des services municipaux, sans quoi la procédure sera maintenue. Il est bien évident qu'à chaque reprise de ces lieux, les sépultures seront traitées avec le respect qui leur est dû.

SIAHBAD

Le Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Argent Double et ses affluents s'est réuni mi-septembre. Après le bilan des dossiers en cours et à venir, la sécurité reste désormais leur objectif principal. Des travaux d'urgence ont été répertoriés à Peyriac, Rieux et Lespinassière. L'étude ayant été validée à l'unanimité, ils devraient démarrer en janvier 2015. Rappel : Président, Christian Magro, vice-présidents, Denis Adivèze et Bernadette Sire et secrétaire Marilynne Barthas.

Les délégués pour notre commune sont Denise Gils et Julien Peltier, les suppléants Arnaud Lefrancq et Suzy Richelme-David. Coordonnées : 18 rue Léo Lagrange, 11160 Peyriac Minervois (Ancienne Communauté des Communes). Tél : 04 68 78 79 49 s.i.a.h.b.a.d@orange.fr

DÉCHETS

Les sacs jaunes, prévus pour le recyclage, déposés devant la maison SANCHEZ (Ancienne maison VIDAL sur la Place), Place Rambaud et Place de la Mairie (Ancien WC public) sont régulièrement éventrés.

Merci de ne pas les sortir avant le mardi soir pour le ramassage mercredi matin.

L'accumulation d'ordures dans divers endroits prohibés a été constatée sur notre territoire. Les décharges sauvages sont une source de pollution environnementale, bactériologique et visuelle.

Les contrevenants s'exposent aux sanctions prévues par le code pénal (art R.632-1 et R.635-8). Le ou les auteurs identifiés, sont passibles d'une amende.

La déchèterie du Tinal est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Fermée le dimanche.

Distributions des sacs poubelles pour l'année 2015 de 9h à 12h dans le hall de la mairie : Lundi 2 février | Lundi 1 juin | Lundi 5 octobre.